

Consignes de pose de moquette de lin

Les indications des consignes de pose préliminaires suivantes sont générales. Ce n'est que par une pose conforme et professionnelle en conformité avec les « Dispositions techniques générales » ATV/VOB partie C DIN 18365 et les dernières notices ou lignes directrices, que vous pourrez profiter de manière durable de la qualité et des propriétés fonctionnelles garanties de la moquette.

Ces consignes de pose préliminaires fournissent des précisions au poseur expérimenté et ne prétendent pas être exhaustives. Si les recommandations et les prescriptions de mise en œuvre des fournisseurs de matériaux auxiliaires, par ex. des adhésifs, fixations, mastics etc. sont différentes, les indications du fabricant ont toujours un caractère obligatoire.

Tous les matériaux à utiliser doivent être conçus de telle sorte qu'ils assurent une structure opérationnelle et qu'ils soient compatibles. En outre, l'ensemble de la construction et le revêtement de sol ne doivent subir aucun impact négatif.

Il est de la responsabilité du bureau d'études et du poseur d'utiliser des produits compatibles ou d'effectuer des tests sur des surfaces en quantité suffisante, afin d'exclure d'éventuelles sources de défaut.

Sols

- La chape à recouvrir doit être conforme aussi bien en ce qui concerne le contrôle qu'en ce qui concerne le traitement, aux règles de l'art généralement reconnues, aux normes actuellement en vigueur et à toutes les prescriptions techniques. À cet effet, il est nécessaire de respecter en particulier la norme VOB Partie C DIN 18365 ainsi que la notice BEB « Évaluer et préparer les sols ».
- Dans la mesure où sur le sol adhèrent des résidus d'anciennes colles, il est absolument nécessaire de les retirer complètement. Il est recommandé de préparer ces supports avec une couche de fond bouche-pores de la société WULFF « Tensioactif anti-odeur » (env. 250g/m²).
- Avant la mise en œuvre des rouleaux de moquette, il est nécessaire, dans la mesure du possible, d'appliquer une couche de primaire et de ragréer sur toute la surface du sol. Nous recommandons par ex. l'application des produits WULFF Micro-Grund et WULFF SA 50 selon les indications du fabricant (l'enduit n'est pas nécessaire en cas de plaques de double plancher ou similaire).

Contrôle des matériaux

- Les moquettes livrées doivent être contrôlées à la livraison pour vérifier qu'elles n'ont pas subi de dommages lors du transport. Les éventuels dommages doivent être mentionnés sur le bon de livraison. Une déclaration ultérieure de dommages dus au transport n'est pas possible.

- Les moquettes doivent être contrôlées avant leur mise en œuvre conformément aux conditions de livraison et de paiement concernant d'éventuels défauts apparents. Les défauts doivent être immédiatement signalés. Après la coupe ou la mise en œuvre, les défauts apparents ne pourront plus être pris en compte.

Climatisation

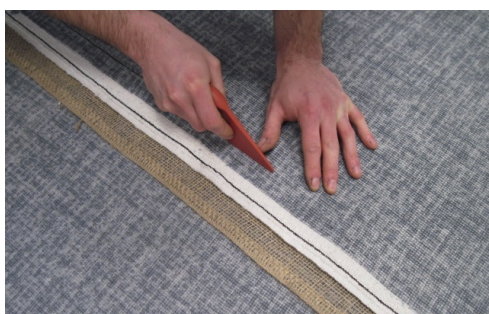
- La moquette en rouleaux de lin doit être placée à température ambiante avant sa mise en œuvre pendant env. 72 heures.

Attention : c'est la seule manière d'éviter un rétrécissement ou des ondulations. La température du sol doit être de 15° C minimum et l'humidité de l'air ne doit pas être supérieure à 65 %.

- La moquette doit être déroulée et orientée, il est nécessaire de veiller aux numéros croissants des rouleaux.
- Il faut toujours l'étaler dans tout l'espace avant la pose.
- En raison de la tension d'enroulement, les lés peuvent se rétracter légèrement. Lors de la coupe en longueur des lés, il est nécessaire d'ajuster par un ajout correspondant.

Pose de la moquette en rouleaux

- Il faut toujours l'étaler dans tout l'espace avant la pose, afin de vérifier la moquette.
- Le sens de la pose peut être déterminé par le poseur. À l'intérieur d'un espace, l'orientation doit être la même, le fil de lisière intégré dans la barrette à aiguille sur un côté sert à l'orientation. Afin d'éviter des disparités, il convient de choisir l'orientation de la pose avec le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage avant le début des travaux.
- Les lés déposés pendant env. 72 h seront de nouveau contrôlés. Les bords des lés seront découpés individuellement avec exactitude dans le passage de tuftage. La découpe de la couture le long du passage doit être effectuée de préférence avec une coupeuse de rangées de tuft ou une lame à crochet. Pour ce faire, il faut toujours utiliser une lame aiguisée et



veiller dans la mesure du possible, à ne couper aucune noppe.

- Les bords des lés coupés seront ensuite fixés sur les deux côtés avec une colle de couture (par ex. Janser Teppich-Naht-Schutz) sur le côté frontal. Lors de cette opération, aucune colle ne doit atteindre la couche d'usure.

- En fonction de l'espace, les lés seront repoussés et collés ensuite avec un adhésif en dispersion de

qualité de la classe EC 1 avec un temps de séchage long et une homologation technique générale pour la construction (par ex. Wulff Multi-Coll) selon les indications du fabricant de l'adhésif. Après l'application de l'adhésif, les lés devront être, en fonction des conditions climatiques ambiantes et de la longueur des lés, immédiatement, ou après un court temps d'attente (temps de séchage), mis en place dans le lit de colle. La fermeture des coutures doit être effectuée par un poseur de moquette expérimenté assez rapidement, car cela ne sera plus possible après la prise de la colle. Conditions requises : 2 tendeurs à double tête et des pinces à



tapis en quantité suffisante, afin de pouvoir en placer une tous les 10 cm.

- Les surfaces doivent être ensuite complètement marouflées ou pressées au moyen d'un rouleau.
- Attention : la moquette en lin ne convient pas aux escaliers.

Protection de la moquette :

Chaque artisan est responsable de la protection de son ouvrage. Les surfaces recouvertes de moquette doivent être protégées jusqu'à livraison/approbation, c'est-à-dire avant utilisation, contre les dommages et les salissures etc. Sur le principe, il faut utiliser des revêtements de protection perméables à la diffusion de vapeur et non adhésives.

Instructions générales :

Les recommandations de pose n'entraînent aucune présomption de responsabilité de la part de la Société Halbmond Teppichwerke GmbH. La création de surfaces de test est toujours nécessaire dans les conditions locales.

Les solutions systèmes de revêtements de sols, supports isolants ou autres couches intermédiaires prévues pour des zones accessibles au public doivent absolument être vérifiées une à une quant à leur classe de combustibilité commune afin d'être en mesure d'émettre une déclaration totalement sûre dans ce domaine. Seul le système peut être évalué. Pour d'autres utilisations de la moquette, comme par ex. en revêtement mural, des conditions spécifiques s'appliquent en termes d'inflammabilité.